



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 novembre 1998

Original: français

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 27<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 octobre 1998, à 10 heures

*Président:* M. Ozugergin ..... (Turquie)  
(Vice-Président)

## Sommaire

Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- c) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
- f) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**

(A/53/296, A/53/374, A/53/60, A/53/62, A/53/63-S/1998/100, A/53/69, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/96, A/53/124, A/53/155, A/53/168, A/53/204, A/53/371-S/1998/848, A/53/396, A/53/411, A/53/412, A/53/414, A/53/416, A/53/453)

**c) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/53/267, A/53/512)**

**f) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/53/407)**

1. **Mme Sadid** (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) présente le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera en juillet 1999 à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/53/407). Cet effort fait l'objet d'une étroite coopération entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les acteurs de la société civile, notamment les ONG. La Directrice exécutive passe en revue les différentes réunions dans le cadre desquelles cette coopération s'est développée et souligne qu'il est également prêté attention aux examens quinquennaux de l'application des programmes d'action et des autres grandes conférences mondiales ou sommets mondiaux.

2. Le processus CIPD + 5 met l'accent sur l'évolution des politiques et les expériences opérationnelles au niveau des pays. Il vise notamment à recenser les enseignements tirés de l'expérience, à identifier les obstacles rencontrés et à proposer des actions. Les premiers résultats sont très encourageants et montrent que de nombreux pays s'efforcent de mettre en oeuvre le Programme d'action. Des avancées sont ainsi constatées dans le domaine de la santé en matière de reproduction.

3. Des consultations régionales se sont tenues dans toutes les régions sauf l'Europe, région pour laquelle une réunion doit se tenir prochainement. Elles confirment que l'application du Programme d'action de la CIPD a intégré l'aspect relatif aux droits de l'homme et que des progrès sensibles ont été faits concernant la prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes et l'établissement de partenariats avec la société civile. Toutes les consultations ont réaffirmé l'utilité de la modalité Sud-Sud et souligné la

nécessité de réunir d'urgence des ressources supplémentaires aux fins de l'application du Programme d'action. La consultation d'Addis-Abeba a, par exemple, élaboré des recommandations sur la prévention du sida notamment, préconisant de l'intégrer dans les programmes de santé en matière de reproduction, en laissant à chaque pays le soin de décider le meilleur moyen pour ce faire, en fonction de sa situation financière et de ses contraintes en matière de personnel. Lors de la réunion organisée avec la CESAO et la Ligue arabe, les participants ont examiné les questions des migrations internationales, de l'équité entre les sexes, de l'autonomisation des femmes et de santé en matière de reproduction. Ils ont adopté des recommandations définissant notamment les mesures à prendre au niveau régional pour renforcer l'application du Programme d'action.

4. Le rapport du Secrétaire général sur la question mentionne également les nombreuses tables rondes et réunions techniques auxquelles ont participé des experts et des acteurs de la société civile, la préparation du prochain Forum international sur l'exécution du Programme d'action du Caire, qui doit se tenir à La Haye (Pays-Bas) et de la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement, qui fera fonction d'organe préparatoire de la session extraordinaire. Le Comité préparatoire examinera les propositions d'action contenues dans le projet de rapport du Secrétaire général sur la poursuite du Programme d'action, qui sera présenté à la session extraordinaire.

5. Le Secrétaire général a déjà lancé un appel aux États Membres pour qu'ils fournissent des fonds supplémentaires en vue d'assurer la participation de représentants des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, aux travaux du Comité préparatoire de la session et à la session extraordinaire elle-même.

6. La Directrice exécutive réaffirme que les engagements pris au Caire dans le cadre du Programme d'action ne seront en aucune manière renégociés. Le Comité préparatoire devra soumettre à l'Assemblée générale un texte définitif ne comportant aucun crochet.

7. Toutes les consultations régionales et les réunions techniques ont souligné que la réalisation des objectifs de la CIPD exigeait d'intensifier les efforts pour atteindre les niveaux de financement spécifiés dans le Programme d'action. De nombreux pays ont déjà fait des efforts importants en ce sens, mais ceux-ci sont entravés par la crise financière mondiale. La Directrice exécutive demande aux pays donateurs de redoubler d'efforts pour que l'objectif de 5,7 milliards de dollars au titre de l'assistance internationale soit atteint d'ici à l'an 2000, comme convenu au Caire. La stagnation des contributions des bailleurs de fonds est en effet

l'un des problèmes les plus graves qui ressortent de l'évaluation quinquennale.

8. **M. Hidayat** (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne qu'Habitat II a permis d'élaborer un plan d'action mondial et de formuler des engagements concrets dans le cadre d'une approche globale fondée sur le partenariat, la participation et la décentralisation. Il s'agit maintenant de faire avancer le processus d'application du Programme pour l'habitat en vue de la préparation de la session extraordinaire de 2001; il faudra notamment définir les modalités, le champ, les aspects organisationnels et le rôle des organismes des Nations Unies et de la société civile dans ce processus.

9. Le Groupe des 77 et la Chine accordent une grande importance au Programme pour l'habitat. Il est urgent que les populations puissent exercer leur droit à un logement. L'application coordonnée du Programme doit être poursuivie au plus haut niveau politique et inclure le plus grand nombre d'intervenants pour exploiter les succès, prendre acte des échecs et recenser les principales lacunes.

10. Les gouvernements sont certes responsables au premier chef de l'application du Programme pour l'habitat, mais il est indispensable qu'ils associent les représentants de la société civile et que la communauté internationale soutienne leur action.

11. Les projections alarmistes avancées à la Conférence d'Istanbul en matière de pauvreté, d'urbanisation et de violence urbaine ont été confirmées par les effets négatifs de la mondialisation et de la crise financière mondiale. Les possibilités offertes par les partenariats et les approches participatives doivent toutes être envisagées en vue d'apporter d'urgence une solution à ces problèmes et de répondre de manière durable aux besoins en matière de logement. Même s'il est difficile de mettre en place des partenariats avec des populations urbaines déshéritées, il est nécessaire de renforcer les capacités des administrations nationales et locales, mais aussi les moyens dont disposent les plus démunis pour améliorer leur sort. Il convient à cet égard de tirer les enseignements des programmes et pratiques qui ont donné les meilleurs résultats.

12. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que le processus CIPD + 5 permettra d'adopter des mesures concrètes afin, notamment, de réduire la mortalité infantile et maternelle et d'enrayer la propagation de l'épidémie de VIH/sida et des problèmes de population connexes.

13. **M. Chowdhury** (Bangladesh), se référant à la préparation de la session extraordinaire sur l'application du Programme d'action de la CIPD, souligne l'importance du

processus engagé, lors duquel seront examinés les succès et les échecs et définies les grandes lignes d'une action future en vue de la réalisation des objectifs de la Conférence.

14. Immédiatement après l'adoption du Programme d'action du Caire, le Gouvernement a créé un comité national de haut niveau auquel participent de hauts fonctionnaires, des représentants d'organismes des Nations Unies, des partenaires du développement et des acteurs de la société civile. Cet organe a formulé un plan d'action national pour l'application des recommandations de la Conférence du Caire. Une table ronde sur l'établissement de partenariats avec la société civile, organisée à Dhaka, a par ailleurs fait le point de l'application du Programme d'action. Les participants ont examiné des questions très variées et insisté sur la nécessité de renforcer les moyens et l'assise financière des petits organismes communautaires et diverses associations. Ils ont par ailleurs pu se familiariser avec l'expérience qu'a faite le Bangladesh de la collaboration entre chefs religieux et responsables de la santé en matière de reproduction, ainsi qu'avec les programmes de démarginalisation des femmes.

15. S'il est certes inutile de renégocier le Programme d'action, la communauté internationale doit en revanche appuyer les efforts des pays en développement et assurer, par des ressources additionnelles, un financement qui permette de combler le retard pris dans l'application. Cela concerne notamment le renforcement des capacités, la formation, la collecte et l'analyse des données.

16. L'intervenant attend avec intérêt les réunions préparatoires de la session extraordinaire, en particulier le Forum international de La Haye. Il importe que les délégations soient tenues au courant des contributions de toutes les réunions préparatoires et il serait à cet égard utile que le FNUAP organise au Siège, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, des réunions d'information sur l'état d'avancement des préparatifs. Des initiatives similaires pourraient être prises aux niveaux national et régional. Il faudrait également associer les jeunes et les représentants de la société civile au processus préparatoire; des mesures devraient aussi être prises pour assurer la participation des pays les moins avancés aux réunions préparatoires et à la session extraordinaire de l'Assemblée. La communauté internationale devra fournir à cette fin des ressources extrabudgétaires.

17. **M. Wedenig** (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit que les pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Chypre, pays associé, s'associent à sa déclaration, de même que l'Islande,

pays membre de l'AELE qui est membre de l'Espace économique européen.

18. L'Union européenne souscrit pleinement aux objectifs et principes convenus à Istanbul; elle s'efforce de mieux le faire connaître à ses citoyens, et se félicite donc du processus d'examen du Programme pour l'habitat; elle exclut donc qu'il puisse faire l'objet de nouvelles négociations. La responsabilité du Programme relevant principalement des gouvernements, une attention particulière devra être accordée à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et local et à la diffusion des pratiques qui ont donné les meilleurs résultats. Il importe en outre d'assurer une participation aussi large que possible aux préparatifs de l'examen; on pourrait à cet égard avoir recours à la formule des auditions de partenaires qui avait été retenue par la Commission II lors de la Conférence Habitat II. L'application du Programme pour l'habitat et d'Action 21 devraient aller de pair, en particulier au niveau local, de manière à créer une synergie et à renforcer toutes les dimensions du développement durable. La mise au point de mécanismes participatifs, associant tous les intervenants au processus décisionnaire, devrait également être encouragée.

19. Pour ce qui est des aspects organisationnels du processus préparatoire, l'Union européenne souhaiterait des arrangements concis et précis, associant les différentes parties prenantes, et en particulier les autorités locales, et tiennent compte des importants préparatifs qui doivent être faits au niveau national.

20. L'Union européenne considère qu'il est urgent de revitaliser le Centre des Nations Unies pour les établissements humains; il faudra qu'il adopte des méthodes de gestion plus transparentes et responsables. Elle se félicite donc que la révision de sa structure organisationnelle et de son rôle ait atteint une étape décisive. Si certains progrès ont été accomplis dans le processus de revitalisation, de nombreuses mesures importantes restent à prendre.

21. Passant à la question de l'application du Programme d'action de la CIPD, l'intervenant dit que la résolution 52/188 de l'Assemblée générale constitue un cadre excellent pour l'examen des progrès accomplis. La résolution souligne notamment que les accords qu'il contient ne seront pas renégociés; elle définit les aspects organisationnels de l'organe préparatoire et de la session extraordinaire et insiste sur la participation de toutes les parties intéressées, conformément à des modalités analogues à celles du Caire.

22. En 1999, le monde comptera environ six milliards de personnes, dont près de 150 millions n'auront pas accès aux services de planification familiale et aux moyens de protéger leur santé en matière de reproduction. Pour freiner l'accroisse-

ment de la population, les pays devront notamment maintenir leur appui politique au Programme d'action. La Conférence du Caire a montré qu'en matière de population, les solutions pouvaient respecter les droits de l'homme. Il est en effet possible d'obtenir une croissance démographique plus modérée en respectant les choix de chacun en matière de reproduction et d'espacement des naissances en particulier. L'exercice de ces droits est en outre favorisé par un environnement socioculturel, économique et éducationnel propice. Il est à cet égard indispensable que les femmes aient accès à des services de santé confidentiels et abordables, dispensant conseils et assistance sur tous les aspects de la santé. Le Programme d'action intègre à juste raison la population dans le cadre plus large du développement durable, abordant à la fois les questions relatives à la lutte contre la pauvreté, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, à l'éducation et à l'environnement. La coopération internationale dans le domaine de la population et du développement demeure essentielle pour soutenir les efforts nationaux déployés pour appliquer les recommandations du Caire. L'Union européenne se félicite donc d'avance de la perspective de participer à un processus d'examen orienté vers une action concrète.

23. **Mme King** (États-Unis d'Amérique), se référant à Habitat II, juge utiles les éléments d'information contenus dans les rapports du Secrétaire général sur ce thème (A/53/267 et A/53/512). Elle réaffirme l'attachement de son pays aux buts du Programme pour l'habitat et engage la communauté internationale à en poursuivre activement l'application.

24. La Conférence d'Istanbul a conféré au Centre des Nations Unies pour les établissements humains un rôle fondamental au service des objectifs du Programme pour l'habitat, sous réserve que le Centre opère dans des conditions d'intégrité et de transparence totales, afin de montrer la voie du développement durable dans les zones urbaines. Malheureusement, les problèmes de gestion et les problèmes financiers du Centre ont compromis sa capacité de mettre en oeuvre les décisions prises lors d'Habitat II. La délégation américaine se félicite des efforts déployés par l'Équipe de revitalisation pour examiner les problèmes financiers soulevés dans les rapports d'audit du Bureau des services de contrôle interne et attend avec intérêt les recommandations que l'Équipe doit formuler quant aux réformes à apporter à la gestion et à la structure organisationnelle du Centre, afin d'instaurer le processus de revitalisation transparent et consultatif seul à même de rétablir la viabilité du Centre et de redonner confiance tant à ses donateurs qu'à ses bénéficiaires.

25. La revitalisation du Centre est particulièrement importante à la veille de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de

l'application du Programme pour l'habitat. Il est à espérer que le Secrétaire général continuera de veiller à ce que le Centre satisfasse aux directives fixées par la Commission des établissements humains à sa seizième session pour la réforme de ses services. Les États-Unis prendront une part active aux préparatifs de l'examen dont le calendrier, particulièrement ambitieux, devra peut-être révisé.

26. Concernant le processus d'examen CIPD+5, les États-Unis ont pris un certain nombre de mesures depuis la Conférence du Caire : la recherche scientifique consacre désormais davantage de moyens aux problèmes de santé qui touchent plus particulièrement les femmes. Un nombre croissant d'instituts de recherche et d'ONG s'intéressent à des questions telles que la santé des réfugiés en matière de reproduction. Le nombre de grossesses chez les adolescentes continue de reculer grâce aux informations fournies aux jeunes sur l'importance qu'il y a à reporter à plus tard l'activité sexuelle, l'emploi des contraceptifs et les maladies sexuellement transmissibles. Le Président Clinton a créé un Conseil présidentiel interorganisations pour les femmes, chargé du suivi de la Conférence de Beijing. Diverses mesures ont été prises en vue de l'autonomisation des femmes et de la protection de leurs droits, notamment des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de prévention du trafic de femmes et d'enfants et d'incitation à la participation des femmes à la prise de décisions et aux fonctions d'encadrement.

27. Sur le plan international, les États-Unis occupent la première place pour ce qui est de l'aide bilatérale aux programmes en matière de population, qu'il s'agisse de planification familiale, de recherche sur le VIH/sida, de santé maternelle et infantile, et autres objectifs fondamentaux du Programme d'action de la CIPD.

28. Certes, l'aide publique au développement a baissé en termes réels ces dernières années mais les fonds émanant d'ONG et de fondations privées prennent de plus en plus le relais.

29. Les États-Unis souhaitent que la session extraordinaire de l'Assemblée générale permette d'assurer que les questions de population et de santé en matière de reproduction restent au coeur des efforts déployés par les systèmes de santé nationaux; que les donateurs prennent à leur charge les divers facteurs indispensables aux activités de population et de développement dans les pays qui ne disposent pas des ressources nécessaires (produits de base, formation spécialisée, recueil des données aux fins de contrôle et d'évaluation); que les responsables politiques et l'opinion publique appuient les objectifs de la CIPD tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires; que de nouvelles ressources

soient mobilisées, notamment auprès du secteur commercial privé pour les services de santé en matière de reproduction; que les efforts menés par les pays qui consacrent un volume important de ressources à l'application du Programme d'action soient reconnus; enfin, que la session extraordinaire soit l'occasion de réitérer les engagements pris au Caire et, pour certains aspects, à Beijing, et d'en redéfinir les contours pour les années à venir.

30. Abordant le sujet du soutien au FNUAP, l'intervenante dit que son gouvernement est fermement déterminé à appuyer les activités du Fonds, qui offre des services de planification familiale et autres services de santé en matière de reproduction de haute qualité aux hommes et aux femmes dans le monde entier, même si le Congrès a supprimé les crédits qui lui étaient précédemment alloués.

31. **M. Nebenzia** (Fédération de Russie) dit que son pays accorde une grande importance à la coopération internationale dans le domaine du développement durable des établissements humains et en ce qui concerne l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations urbaines et rurales; dans ce contexte, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains joue un rôle essentiel, en tant que garant de la mise en oeuvre des décisions prises à la Conférence Habitat II.

32. Les premières mesures prises en vue de réorganiser les travaux du Centre vont dans la bonne direction mais il est important que d'autres efforts soient faits afin d'accélérer la réalisation des objectifs d'Habitat II.

33. Les problèmes relatifs aux établissements humains ont un caractère multisectoriel mais, dans le cadre des réformes entreprises, le Centre devra conserver son individualité et son indépendance. En même temps, le regroupement de ses fonctions administratives et financières avec celles des organismes des Nations Unies sis à Nairobi lui permettra de concentrer ses efforts sur ses tâches essentielles.

34. Un domaine d'activité important pour le Centre est la recherche de moyens permettant de mobiliser des ressources financières supplémentaires, par exemple par le renforcement de la coopération d'Habitat avec le PNUD, le PNUE et l'ONUDI en vue de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence d'Istanbul.

35. Un facteur important dans l'accélération des réformes introduites par les pays en transition pourrait être le renforcement de l'aide fournie par le Centre concernant l'élaboration de textes législatifs, les transferts de technologies respectueuses de l'environnement et l'affectation d'experts internationaux aux grands projets de construction. La réalisation de programmes de coopération entre Habitat et les pays en

transition contribuerait à l'application de la résolution 16/4 de la Commission des établissements humains de l'ONU concernant ce groupe de pays.

36. Il faut examiner la question de la population et du développement dans le contexte de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de l'application du Programme pour l'habitat. Lors de cette importante réunion, les États Membres devront mettre au point une approche concertée concernant l'action commune à entreprendre en vue de la réalisation des objectifs de la CIPD, sur la base d'une évaluation critique des succès et des échecs enregistrés depuis 1994.

37. L'intervenant souscrit à l'idée à la base du processus préparatoire, consistant à ne pas réexaminer les accords conclus au Caire et à s'efforcer d'élaborer des recommandations concrètes en vue de régler les problèmes en suspens, et de tenir compte des faits nouveaux survenus depuis la Conférence. Il importe à ce sujet d'envisager cette tâche dans le contexte de l'application coordonnée et intégrée des décisions prises lors des grandes conférences mondiales, en vue de renforcer la synergie et la complémentarité des mesures qui seront prises à ce sujet.

38. La responsabilité principale de l'exécution du Programme d'action de la CIPD incombe certes aux États Membres eux-mêmes mais la coopération internationale joue également un rôle important dans ce domaine.

39. Les pays en transition, y compris la Russie, sont confrontés à des problèmes démographiques graves, dont l'acuité croissante requiert l'attention de la communauté mondiale. En Russie, un problème particulièrement préoccupant est celui des taux de mortalité qui demeurent très élevés, en particulier les taux concernant les hommes et les taux de mortalité infantile. On note aussi une accélération du vieillissement de la population, les plus de 60 ans représentant 16 % de la population, tandis que le pourcentage de jeunes de moins de 15 ans est tombé à 21 %.

40. Un autre problème grave est celui des migrations, l'effondrement de l'URSS ayant entraîné des déplacements importants de population. Il existe également de nombreux immigrants illégaux.

41. Il faut souligner l'importance de la collecte de données démographiques pour l'élaboration des politiques. Une source d'informations très utile pour la prise de décisions est constituée par les recensements de population. Toutefois, en raison des difficultés financières auxquelles il est confronté, le Gouvernement russe a été contraint de reporter à une date ultérieure le recensement de la population qui était prévu pour 1999. Compte tenu du fait que la Russie n'est pas la seule à

être dans cette situation et de l'utilité des recensements de population pour les études démographiques, la communauté mondiale pourrait envisager d'apporter une aide aux pays qui en ont besoin, afin qu'ils puissent procéder à ces opérations importantes.

42. **M. Kolby** (Norvège), se référant au point 93 f), dit que le Programme d'action de la CIPD a encouragé la communauté internationale à se détourner des objectifs d'accroissement de la population pour adopter un type de développement privilégiant la dimension humaine. C'est un grand pas dans la direction d'un meilleur équilibre entre accroissement de la population et développement économique.

43. Lorsque l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action, il n'a jamais été question de renégocier les accords existants, aussi les États Membres devraient-ils s'abstenir de présenter des nouvelles propositions modifiant le contenu du Document final du Caire. Par ailleurs, diverses considérations devraient présider à cet examen au bout de cinq ans. Premièrement, il importe que tous les organismes des Nations Unies participent activement au bilan des progrès enregistrés et des problèmes restés sans solution en fonction de leurs mandats respectifs, afin que l'on puisse faire un tour de situation aussi large que possible. En outre, les questions de population ne peuvent plus être dissociées d'autres domaines, comme ceux du développement ou des droits de l'homme, et l'examen devra donc porter sur les progrès accomplis sur la voie de l'intégration de ces divers thèmes dans les politiques nationales et les programmes de développement mondiaux. Ensuite, il faudra étudier dans quelle mesure les femmes ont eu un meilleur accès à l'information, à l'éducation, aux ressources et aux services de santé en matière de reproduction de bonne qualité, et, en parallèle, faire le point sur le rôle joué par les hommes pour les questions relatives à la reproduction humaine. Certes, beaucoup de progrès ont été faits dans le domaine de la santé en matière de reproduction mais il faudra s'assurer que les changements survenus relèvent d'un effort global et intégré et ne se bornent pas à greffer de nouveaux services aux infrastructures existantes. Par ailleurs, il n'a jamais été question d'appliquer l'ensemble du Programme d'action en cinq ans. Il est impossible de procéder à des réorientations aussi radicales des politiques et des priorités en si peu de temps. Le processus d'examen permettra donc de dégager des enseignements utiles pour l'avenir à partir du large éventail de programmes exécutés par les gouvernements, les ONG, les organismes des Nations Unies et les institutions financières. Signe encourageant, un grand pas a été franchi pour ce qui est de la prise en compte des problèmes des jeunes et il faudra étudier l'utilité et la réussite des programmes entrepris

en la matière. En revanche, les progrès sont trop lents s'agissant du problème douloureux de la mortalité maternelle. La session extraordinaire devra permettre de recenser les solutions éprouvées pour opposer à ce tragique phénomène toute la panoplie de mesures efficaces qui permettraient d'obtenir un net fléchissement des taux. À cet égard, il faudrait réexaminer les objectifs d'investissement de 17 milliards de dollars d'ici à l'an 2000 car tout porte à croire que, pour réduire les taux de mortalité maternelle, il faudra mobiliser un volume de ressources nettement supérieur.

44. Dans une optique plus nationale, cela fait 20 ans que la Norvège accorde une large place aux programmes de population dans le cadre de ses efforts de coopération au service du développement et elle a nettement augmenté les ressources qu'elle leur alloue, avec 4,3 % de l'APD en 1997. Elle encourage les autres pays à suivre son exemple et à consentir l'effort correspondant réellement à leurs possibilités tout en ne perdant pas de vue les domaines apparentés que sont la lutte contre la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'investissement dans le secteur social.

45. Abordant le point 93 c) de l'ordre du jour, l'intervenant dit que le Programme pour l'habitat souligne qu'il incombe au premier chef aux gouvernements d'en assurer l'exécution aux niveaux national et local, en étroite collaboration avec les autres secteurs concernés; mais dans le même temps, l'ONU a un rôle essentiel à jouer en faisant mieux connaître le Programme et en facilitant l'application. L'intervenant se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions de la CNUEH (A/53/267) qui contient des propositions constructives sur l'organisation de la session extraordinaire consacrée à un examen d'ensemble de l'application de ce programme. La Norvège appuie en particulier la participation des collectivités locales et de la société civile aux préparatifs de cette session, comme l'a demandé la Commission des établissements humains dans sa résolution 16/12.

46. Enfin, la Norvège fait sienne la proposition tendant à ce que la Commission des établissements humains se constitue en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et espère que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, qui est le centre de coordination de l'application du Programme pour l'habitat, achèvera avec succès son processus de revitalisation et appuie les efforts déployés par le Directeur exécutif du Centre pour renforcer et rationaliser les conditions dans lesquelles le Centre opérera à l'avenir.

47. **M. Yu Qingtai** (Chine) note qu'alors que la communauté internationale s'apprête à faire le bilan de l'application du Programme d'action de la CIPD, des signes encourageants se font jour : un nombre croissant de pays font figurer des

stratégies en matière de population dans leurs plans généraux de développement économique et social, mobilisant l'ensemble de la société en faveur de leurs politiques et de nombreux pays ont accompli de nets progrès dans la lutte contre la pauvreté et leurs efforts en faveur de l'éducation et des services sociaux de base.

48. Malheureusement, tous les objectifs fixés dans le Programme sont encore loin d'être réalisés. L'accroissement considérable de la population mondiale, la crise due aux bouleversements économiques et financiers liés à la mondialisation et la paupérisation de certains groupes de population sont autant de nouveaux problèmes à résoudre.

49. Il est donc particulièrement opportun que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire pour examiner l'application du Programme d'action, recenser les données d'expérience accumulées, les lacunes à combler et tracer les grandes lignes de l'action future. Pour commencer, ce réexamen devrait être équilibré et exhaustif. En effet, si l'application du Programme d'action s'inscrit principalement dans le cadre national, elle n'en requiert pas moins une collaboration à tous les niveaux, national, régional et international, d'où l'importance des éléments relatifs à la coopération internationale qui méritent d'être passés soigneusement en revue. Deuxièmement, la session extraordinaire devrait tirer tous les enseignements de l'action menée, étudier les obstacles qui se sont présentés et arrêter des mesures concrètes pour y remédier à l'avenir. D'autre part, il conviendrait de se fixer des priorités afin de s'attaquer en premier aux problèmes les plus urgents. Ainsi, la majeure partie de la population mondiale est concentrée dans les pays en développement où la pauvreté endémique menace la santé et la survie même de millions de personnes. Les pénuries de ressources et le manque généralisé de moyens empêchent de nombreux pays d'aller de l'avant. Enfin, il faudra s'assurer de reproduire la dynamique qui a fait le succès de la CIPD, en permettant de nouveau à tous les intervenants concernés de participer au processus préparatoire et aux débats de la session extraordinaire. En effet, au Caire, si les gouvernements avaient joué un rôle marquant, tous les autres segments de la société, et en particulier les ONG, avaient considérablement enrichi le débat. En conséquence, l'intervenant espère que, conformément aux dispositions de la résolution 52/188 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée prendra toutes les mesures nécessaires pour poser les bases de cette fructueuse concertation.

50. La Chine, qui est le pays le plus peuplé du monde, a placé la planification familiale et le développement durable au coeur même de sa politique nationale de développement. Elle attache donc une grande importance à la session extraor-

dinaire à laquelle elle prendra une part active avec les divers gouvernements et organisations internationales concernées.

51. **Mme Wilde** (Nouvelle-Zélande) dit que les problèmes de population sont parmi les plus délicats auxquels sera confrontée la communauté internationale à l'avenir et que les réflexions engagées récemment ont montré que les politiques démographiques ne devaient pas être appréhendées isolément mais comme élément indissociable du développement social, économique et culturel. À ce titre, la CIPD a radicalement modifié la conception des liens existant entre population et développement. Dorénavant, les programmes en matière de population intègrent des composantes comme la santé des jeunes en matière de reproduction qui jusque-là faisaient l'objet d'une action séparée.

52. La Nouvelle-Zélande reste attachée à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence, à la fois dans le cadre de son programmes d'APD et de sa politique intérieure. Une part importante de cette aide est allouée à des secteurs permettant de servir à la fois les objectifs en matière de population et de développement, comme la mise en valeur des ressources humaines (éducation et formation), la promotion de l'égalité entre les sexes et la santé de base. Entre autres exemples de collaboration étroite avec divers gouvernements du Pacifique Sud, la Nouvelle-Zélande a lancé une Initiative de santé régionale qui s'attaque à ces mêmes thèmes, avec en plus des volets relatifs au renforcement des capacités dans le secteur sanitaire, à la promotion de la santé, dont la santé en matière de reproduction et l'hygiène sexuelle. Dans la même optique, le pays a considérablement augmenté les contributions qu'il verse au FNUAP et à la Fédération internationale pour la planification familiale.

53. Pour ce qui est de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera à l'examen de l'application du Programme d'action du Caire, la Nouvelle-Zélande souhaiterait que l'accent soit mis sur le renforcement de la coordination entre tous les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les autres intervenants, comme les banques de développement et la société civile. Elle n'ignore rien des obstacles qui s'opposent à l'application du Programme d'action, dont l'aggravation de la pauvreté dans le monde, la persistance des inégalités entre les sexes et les limites imposées par les gouvernements à la participation de la société civile mais elle espère que le Forum international qui se tiendra en 1999 à La Haye permettra de trouver des éléments de solution à cet égard.

54. Pour que le Programme d'action soit efficace, il faut que les décisions de la Conférence soient prises en compte lors de la formulation des politiques nationales. Les manifestations internationales tenues récemment sur les questions de popula-

tion, y compris la réunion régionale de haut niveau concernant l'Asie et le Pacifique tenue récemment à Bangkok ont contribué à mobiliser la volonté politique nécessaire pour intégrer les stratégies relatives au développement, à la démographie et à l'environnement aux niveaux mondial, régional, national et local. Bien qu'il incombe au premier chef aux pays de donner suite au Programme d'action et aux décisions des autres grandes conférences des Nations Unies, l'ONU a un rôle important à jouer pour les aider à s'acquitter de leurs tâches, surtout s'ils figurent parmi les pays les moins avancés.

55. **M. Öztürk** (Turquie), se référant à Habitat II, aborde la question de la revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, dont les modalités de gestion ont déjà changé en un an. L'équipe d'experts dont s'est entouré le nouveau Directeur exécutif par intérim a déjà établi les deux premières parties de son rapport qui devrait apporter une fructueuse contribution à la relance du Centre.

56. Dans l'attente de la prochaine session de la Commission des établissements humains, deux points sont à signaler. Premièrement, il conviendrait d'achever l'examen des propositions que le Groupe de travail sur l'environnement et les établissements humains a formulées concernant le PNUE et Habitat, et de prendre les décisions qui s'imposent afin que, sur cette base, la Commission puisse donner des directives sur l'action future à suivre. Deuxièmement, il est impératif que le Centre soit doté des ressources financières lui permettant d'assumer le rôle qui lui incombe, faute de quoi, privé des effectifs dont il a besoin, il continuera de perdre des contrats et des projets au profit d'autres organismes. Il faut aussi mettre un terme à la crise de confiance dont l'administration du Centre a souffert, en apportant un large soutien au Directeur exécutif par intérim; sinon on risque de s'enfoncer dans une crise politique qui remettra en question l'existence même du Centre.

57. S'agissant de l'application des décisions de la Conférence d'Istanbul, le Gouvernement turc se propose de créer un bureau régional d'Habitat qui desservirait un grand nombre de pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale, contribuant ainsi à l'effort de décentralisation du Centre, et il espère à ce titre recevoir l'aide des régions concernées pour la mise en route et l'exécution de son projet.

58. **Mme Olszowska** (UNESCO) dit que l'UNESCO continue d'attacher la plus haute importance à la relation qui existe entre population et développement. Les facteurs démographiques influent sur le rythme et la qualité du développement socio-économique, sur l'utilisation des ressources naturelles et sur l'environnement en général, qui à leur tour ont des conséquence sur la démographie. Le



développement durable exige l'adoption de modes de production et de consommation qui favorisent une utilisation rationnelle des ressources. C'est pourquoi beaucoup reste à faire, malgré l'amorce d'une diminution des taux d'accroissement de la population, avant que les taux de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles baissent vraiment, que les taux de fécondité diminuent encore et que la population mondiale se stabilise.

59. L'UNESCO prépare activement l'examen et l'évaluation, en 1999, de l'application du programme d'action de la CIPD. Cet examen devrait permettre de réaffirmer les engagements pris en 1994.

60. En octobre 1998, l'UNESCO a organisé la première Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Les milieux universitaires se sont montrés particulièrement préoccupés par les problèmes de population. Dans de nombreux pays, l'éducation est un facteur de développement social et un moyen de contribuer à l'action des gouvernements et des organes chargés de résoudre les problèmes sociaux. L'une des clefs du développement et de la transformation des sociétés est la formation des futurs décisionnaires politiques et économiques. L'enseignement que reçoivent les démographes et les autres spécialistes des questions de population devrait par conséquent mettre l'accent sur l'analyse des politiques de développement. L'UNESCO continue de prêter un appui fonctionnel et technique aux gouvernements ainsi qu'aux institutions, groupes et experts pour élaborer des directives à l'intention des enseignants et des établissements d'enseignement, concevoir des programmes scolaires et des moyens d'évaluation, élaborer des programmes d'enseignement pour adultes, des programmes de formation pédagogique, et des outils et des directives pour l'utilisation des nouvelles technologies.

61. Par le biais de ce type d'activités, l'UNESCO continuera à participer aux mécanismes interinstitutions de suivi des décisions des grandes conférences des Nations Unies, et en particulier du Programme d'action de la CIPD. À cet égard, le système de services d'appui technique a contribué de manière irremplaçable au resserrement de la coopération interinstitutions, interdisciplinaire et intersectorielle dans le domaine de la population et du développement. Ce mécanisme novateur doit être maintenu et renforcé.

62. L'évaluation en l'an 2000 des décisions adoptées à la Conférence de 1990 sur l'éducation pour tous sera une nouvelle occasion de réaffirmer le rôle central de l'éducation.

63. **M. Todjinou** (Bénin) s'interroge sur les progrès accomplis depuis la tenue de la Conférence d'Istanbul en 1996 et sur la mise en oeuvre des décisions adoptées à cette occasion et se demande quelles sont les dispositions qui

devront être prises pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions d'Habitat II en 2001.

64. Le Bénin souhaite un renforcement et une revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, qui a besoin de ressources matérielles, financières et humaines accrues pour mener à bien son programme de travail. Il importe de veiller à la bonne gestion de ces ressources. Le Bénin se félicite de l'action de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et souhaite qu'elle bénéficie d'une plus grande attention de la part de la communauté internationale. Il souhaite également que tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les institutions de Bretton Woods, appuient sans réserve le Programme pour l'habitat et s'impliquent davantage dans son application, en prêtant une attention particulière aux pays en développement, notamment aux pays africains et aux pays les moins avancés. L'application effective du Programme pour l'habitat dans ces pays requiert la mobilisation de ressources financières additionnelles et un resserrement de la coopération internationale.

65. Sur le plan national, le Bénin a entamé un processus de décentralisation qui devrait aboutir au transfert des responsabilités dans le domaine foncier, créé un fonds national pour le logement en 1993, et lancé plusieurs projets de construction de logements financés par des banques privées. En 1996, il a mis en place une stratégie urbaine qui vise à résoudre les problèmes fonciers, à améliorer le fonctionnement du marché immobilier et à mettre en place de nouvelles stratégies de développement. Cette action, qui donne déjà des résultats satisfaisants, doit être poursuivie avec l'appui des partenaires du développement.

66. Le Bénin estime qu'il importe d'associer la société civile à la session extraordinaire de 2001. Les participants devront examiner, entre autres, les contraintes institutionnelles, juridiques, administratives et financières qui font obstacle à l'exécution des plans nationaux. Les organismes des Nations Unies devront définir les actions qu'ils entendent mener dans le cadre de l'application du Programme pour l'habitat et les institutions de Bretton Woods présenter une évaluation de leur action en faveur de la promotion des établissements humains viables. Il faudra aussi se préoccuper de la mobilisation de ressources financières nouvelles et additionnelles. S'agissant des préparatifs, le Bénin souhaiterait que la Commission des établissements humains, réunie en sessions extraordinaires, se constitue en comité préparatoire.

67. **M. Pranaitis** (Lituanie) souligne que, pour la Lituanie, la transition vers l'économie de marché se heurte à des

obstacles et que la situation immobilière en souffre. Un grand nombre de ménages attendent des logements, or le nombre de logements en construction a été divisé par cinq. Les logements existants sont vétustes. Les perspectives sont toutefois encourageantes : le PIB a augmenté de 5,7 % en 1997 et devrait augmenter de 7 % en 1998. Le taux d'inflation n'a été que de 1,8 % pour les neuf premiers mois de 1998. L'activité du secteur du bâtiment a augmenté de près de 26 %. Les difficultés de la période de transition touchant surtout les jeunes, la Lituanie aide les ménages de moins de 35 ans à acquérir un logement. Des dispositions ont aussi été prises pour aider les familles à faible revenu à louer ou à acheter un logement.

68. La Lituanie s'emploie à ce que 25 % des logements offerts soient des logements sociaux. Pour ce faire, elle incite les municipalités à s'impliquer davantage dans la construction de logements de ce type et a alloué une part importante de son budget national à la question. Désireux d'adhérer à l'Union européenne, le pays s'efforce d'harmoniser sa législation avec celle des pays européens; il a conclu un accord de coopération avec elle dans le secteur du logement et du bâtiment. Le concept de développement durable, qui lie étroitement les questions économiques, sociales et environnementales, est bien compris en Lituanie, où le Ministère de la construction et du développement urbain et le Ministère de la protection de l'environnement ont été regroupés pour former le Ministère de l'environnement. Des accords de coopération ont été conclus avec, notamment, les ministères de l'environnement du Danemark, des Pays-Bas et de la Finlande.

69. **M. Paiva** (Organisation internationale pour les migrations) dit que l'OIM a toujours insisté, dans ses déclarations publiques et ses documents directifs, sur l'importance du consensus réalisé au Caire sur les migrations internationales. Il souligne que la stratégie de l'OIM est fondée en grande partie sur le chapitre X du Programme d'action adopté à cette occasion. La mondialisation des flux de biens, de capitaux et d'informations a de toute évidence des conséquences majeures sur les mouvements internationaux de population. Les politiques migratoires adoptées par un pays ou une sous-région ont automatiquement des répercussions sur les autres pays ou régions. Il est donc essentiel de coordonner et d'harmoniser les politiques et les programmes adoptés dans ce domaine, comme le recommande le Programme d'action de la CIPD.

70. L'OIM appuie les efforts déployés par les gouvernements pour améliorer le dialogue sur les questions de migration. En ce qui concerne la Communauté d'États indépendants et les pays voisins, elle continue à appuyer le suivi de la Conférence de 1996 pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés en favori-

sant le dialogue sur l'application du Programme d'action de la Conférence. Elle a aussi mis sur pied un important programme de coopération technique destiné à améliorer et harmoniser les législations et structures migratoires nationales des pays de la région. L'OIM favorise également les échanges d'informations entre les pays membres de la CEI et des experts d'autres régions en organisant des séminaires et des activités de formation. En Amérique centrale et du Nord, elle apporte un soutien logistique et technique aux consultations régionales lancées en 1996 sous le nom de processus de Puebla. En Asie, elle appuie le processus de Manille, lancé en 1996, qui permet à divers pays d'échanger des informations sur les migrations irrégulières et la traite des êtres humains; les consultations Asie-Pacifique sont organisées en collaboration par l'OIM et le HCR.

71. L'OIM organise également des ateliers sur les politiques migratoires nationales, des consultations techniques sur les législations en matière de migration, et des ateliers de formation à l'intention des responsables de l'application des politiques migratoires. Un nouveau cours sur le droit et les politiques en matière de migrations internationales va être organisé en collaboration avec l'UNITAR et le FNUAP. Ce cours est un exemple concret de coopération interinstitutions visant à permettre aux pays en développement et aux pays en transition de mieux maîtriser les questions de migrations.

72. **M. Canchola** (Mexique) dit que l'examen du Programme d'action de la CIPD devra permettre d'échanger des données d'expérience, de recenser les problèmes rencontrés et de proposer des mesures pour atteindre les objectifs de la Conférence. Dans le cadre du suivi du Caire, le Mexique a mis en place un programme national relatif à la population (1995-2000) qui vise notamment à continuer de réduire le taux d'accroissement de la population, à atténuer les effets de la forte croissance démographique, à améliorer la condition de la femme, à renforcer la famille et à réorganiser le développement régional et la répartition de la population sur le territoire. Il favorise la décentralisation en appuyant les efforts des institutions mexicaines en matière d'éducation, d'emploi, de santé, de sécurité sociale et de logement. Des efforts sont également faits pour associer tous les acteurs intéressés, comme les entreprises et les ONG à l'action entreprise dans les domaines de la population et du développement.

73. L'intervenant souligne l'importance de la coopération internationale pour l'application du Programme d'action. Il importe d'éviter que le processus du Caire + 5 ne se transforme en simple échange de données d'expérience. Il faudrait saisir cette occasion pour renforcer la coopération internationale en vue de la réalisation des objectifs fixés.

74. **M. Miller** (Organisation internationale du Travail) dit que l'urbanisation croissante affecte déjà profondément le mode de vie et le travail des populations. De plus, ce phénomène se déroule dans le contexte de la mondialisation et d'une tendance croissante à la déréglementation et à l'informalisation de l'emploi. C'est dans ce cadre que l'OIT envisage d'apporter, en collaboration avec ses partenaires, une contribution à la mise en oeuvre des décisions d'Habitat II.

75. Le Programme pour l'habitat examine en détail l'étroite corrélation existant entre l'emploi et les deux principaux thèmes de la Conférence Habitat II : un logement convenable pour tous et les établissements humains durables dans un monde en constante urbanisation. L'OIT a mis au point un programme visant à encourager l'utilisation de technologies à forte intensité de main-d'oeuvre à l'intention des pays en développement et des pays en transition. La réalisation d'investissements dans les infrastructures permet aux gouvernements nationaux et locaux de créer des emplois, notamment dans le domaine du bâtiment.

76. Se référant au rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions de la Conférence d'Istanbul (A/53/267), qui indique notamment que la session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait examiner la contribution spécifique des différents partenaires à l'application du Programme pour l'habitat aux niveaux national et local, l'intervenant rappelle que les gouvernements, les employeurs et les syndicats, tous trois représentés à l'organisation, ont joué un rôle actif dans la préparation de la Conférence. Les partenaires sociaux devraient, de même, être directement associés à la préparation de la session extraordinaire de 2001 sur le suivi d'Habitat II.

77. L'OIT a récemment publié des directives sur l'emploi urbain qui devraient aider les administrations locales à créer des emplois. Au titre de sa contribution à l'application du Programme pour l'habitat, elle établit actuellement un Programme pour l'emploi urbain centré sur l'augmentation et l'amélioration des emplois dans le secteur non structuré qui aura notamment pour but de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les zones urbaines déshéritées et d'aider les gouvernements nationaux et locaux à créer des emplois dans les villes; il favorisera aussi l'adoption d'approches novatrices sur la création d'emplois urbains.

78. L'OIT considère que la préparation de la session extraordinaire sur le suivi d'Habitat II complète le suivi des autres grandes conférences, et notamment celui du Sommet mondial pour le développement social. Dans ce contexte, elle est résolue à participer activement à l'application du Programme pour l'habitat et à la préparation de cette session.

79. **M. Hanif** (Pakistan) dit que la CIPD a profondément modifié la perspective dans laquelle étaient envisagées les questions de population et de développement. En effet, au lieu de fixer des objectifs pour le contrôle de la population, la Conférence a mis l'accent sur le développement humain et notamment sur l'autonomisation des femmes, comme mesure essentielle pour contrôler l'accroissement de la population, promouvoir le développement et protéger l'environnement. Bien qu'une telle approche ait été largement acceptée, un examen préliminaire indique que les progrès dans ce domaine sont insuffisants. La population mondiale devrait atteindre 9,5 milliards de personnes en 2050, dont plus de 8 milliards dans les pays en développement. De graves problèmes se poseront pour nourrir cette population, compte tenu des modes de production et de consommation non viables poursuivis par les pays développés.

80. Dans le but de freiner l'accroissement de sa population, le Pakistan a révisé son programme démographique, compte tenu des recommandations de la CIPD, afin de le recentrer sur la santé en matière de reproduction, l'émancipation des femmes et le partenariat avec les ONG et le secteur privé. Certains résultats positifs ont déjà été enregistrés et le Gouvernement est résolu à accélérer ses efforts au cours du neuvième plan quinquennal. L'objectif du programme est de réduire le taux d'accroissement de la population à 1,7 % d'ici à 2003. Les crédits qui lui ont été alloués ont été augmentés mais sont loin de correspondre aux ressources nécessaires pour appliquer les objectifs de la Conférence.

81. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi d'Habitat II donnera l'occasion d'analyser objectivement les contraintes entravant la mise au point de stratégies en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action. Un obstacle majeur est évidemment le manque de ressources; on note en effet un décalage considérable par rapport aux ressources qui étaient attendues de la communauté internationale. La réorientation résultant du consensus du Caire ne pourra être poursuivie si les moyens nécessaires ne sont pas disponibles. Il est à espérer par ailleurs que le Forum international prévu à La Haye en 1999 formulera des recommandations concrètes concernant la poursuite du Programme d'action.

82. Les pressions insupportables qu'exerce l'accroissement considérable de la population mondiale risquent de neutraliser les efforts déployés par les pays en vue de leur développement économique et social. Il est de l'intérêt de la communauté mondiale tout entière de se mobiliser pour écarter cette menace.

83. **M. Yoon** (République de Corée) dit que l'examen de l'application du Programme d'action de la CIPD devrait être

centré sur l'évolution des politiques et des expériences opérationnelles au niveau des pays, tenter d'identifier les obstacles et proposer des mesures en vue de promouvoir la réalisation des objectifs fixés.

84. La Corée a obtenu des résultats très positifs dans ses programmes de population et de planification familiale, dont pourraient s'inspirer d'autres pays en développement. Les autorités ont en effet réussi à contrôler l'accroissement de la population et se concentrent maintenant sur l'amélioration de la qualité de vie, en ce qui concerne notamment la santé en matière de reproduction et l'égalité entre les sexes.

85. Se référant à la session extraordinaire prévue en 1999, l'intervenant convient que l'objectif ne doit pas être de renégocier les accords conclus lors de la Conférence en 1994 mais d'assurer leur application. Il n'est par ailleurs pas raisonnable d'évaluer les programmes des pays sans tenir compte de leurs spécificités sociales, économiques et culturelles. Par exemple, des critères différents devraient être appliqués pour les pays à taux de natalité faible et élevé. En outre, comme l'objectif principal du Programme d'action de la CIPD est d'améliorer la qualité de la vie, les questions de santé devraient être optimisées afin d'atteindre cet objectif au niveau national. Tous les pays devraient aussi procéder à un recensement de leur population dans les prochaines années, avec l'aide de l'ONU.

86. En ce qui concerne les établissements humains durables, il est urgent de prendre des mesures afin de concrétiser les engagements d'Habitat II. Les pays devraient échanger des informations sur leurs meilleures pratiques et leurs activités en matière de renforcement des capacités au niveau local. Les administrations locales jouent en effet un rôle essentiel dans l'application du Programme pour l'habitat. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains administre de nombreux programmes importants; il faudrait donc renforcer ses structures. En fait, Habitat n'a pas réussi à transformer ses activités opérationnelles en principes d'action pouvant servir de modèle à chaque pays en matière d'établissements humains. Dans ce contexte, il faut se féliciter de la réorganisation des travaux du Centre, qui devrait donner des résultats positifs.

87. **M. Thane Myint** (Myanmar), se référant à la question des établissements humains, décrit les résultats positifs obtenus par son pays dans l'application du Programme pour l'habitat, succès dû à l'étroite coopération entre les organismes intergouvernementaux et les autres acteurs de la société civile.

88. L'accroissement rapide de la population dans la capitale, Yangon, a créé une situation critique; les bidonvilles et squatters se sont multipliés autour de la ville, dépourvus de

services sanitaires adéquats. Le Ministère du logement et des établissements humains a donc lancé un programme de développement urbain associant la population et les autorités locales, le secteur privé et les organismes gouvernementaux compétents. Certains bidonvilles ont fait l'objet de projets pilotes; les habitants ont été associés au processus décisionnel et leurs suggestions ont été intégrées dans le plan initial. La plupart des familles vivant dans ces taudis étaient établies illégalement. Une somme d'argent leur a été offerte pour qu'elles libèrent les lieux comme elles l'avaient demandé. Celles qui ont choisi de ne pas accepter le montant proposé seront relogées dans des appartements modernes dont elles seront propriétaires. Certains pourront, avec l'argent reçu, acquérir un terrain et un logement dans la banlieue de Yangon. Cette formule a obtenu le soutien de tous les secteurs de la population concernés. Divers autres projets s'inspirant de ce plan sont en cours d'exécution, compte tenu des objectifs du Programme pour l'habitat. Les ressources dont dispose le pays sont insuffisantes mais il s'efforce de les utiliser avec un maximum d'efficacité. Toutefois, pour atteindre les objectifs du Programme, le Myanmar, de même que de nombreux autres pays en développement, devra recevoir une assistance financière et technique du système des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales et bilatérales.

89. **Mme Mphutlane** (Lesotho), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action de la CIPD (A/53/407), note qu'il contient des informations détaillées sur le champ et les priorités du processus d'examen qui doit être lancé et le rôle du système des Nations Unies et de la société civile, et mentionne les différentes réunions régionales et internationales prévues, dans ce contexte; il s'agit d'un document utile et bien documenté.

90. Le Lesotho avait, à l'époque de la CIPD, déjà adopté une politique très ambitieuse en matière de population dans le cadre de son cinquième plan de développement quinquennal. Le pays est montagneux et enclavé; la superficie des terres arables est tombée de 13 %, en 1966, à moins de 10 % aujourd'hui, en raison, notamment, de l'érosion des sols. Comme l'agriculture est la base de l'économie, l'adoption d'une politique en matière de contrôle de la population tenant compte de la base des ressources est devenue critique. Un programme de planification familiale a été activement poursuivi dans le cadre du programme de santé maternelle et infantile. Des campagnes d'information visant tous les groupes de population ont également été lancées à cette fin. Des mécanismes institutionnels ont été envisagés aux fins de l'application de cette politique.

91. Après la Conférence du Caire, en 1994, un Département de la planification de la population et de la main-d'oeuvre a été créé; des séminaires et ateliers d'information ont été

organisés à l'intention de différents groupes. Le programme exécuté par le Lesotho concernant la maternité sans risques est l'un des plus efficaces en Afrique et sert de modèle dans d'autres pays d'Afrique australe.

92. En ce qui concerne la collecte de données, le Lesotho a effectué un recensement en 1996 qui indique une population d'environ 2 millions d'habitants. D'autres études ont également été effectuées sur la santé des adolescents et la main-d'oeuvre, notamment; cette dernière étude indiquait un taux de chômage d'environ 40 %; les récents bouleversements politiques survenus dans le pays ont sans doute contribué à aggraver cette situation déjà alarmante.

93. Le Lesotho continue de participer activement aux activités menées par le système des Nations Unies en matière de population, notamment avec le bureau de pays du FNUAP à Maseru, et est représenté aux réunions régionales et sous-régionales organisées par la Communauté de développement de l'Afrique australe, la CEA et l'OUA.

94. **Mme Sadik** (Fonds des Nations Unies pour la population) remercie les délégations, en particulier celles de l'Indonésie et de l'Autriche, de leurs observations très positives sur le processus CIPD + 5, ajoutant qu'il en sera dûment tenu compte. Elle se félicite du fait qu'il a été reconnu que les accords conclus au Caire ne devraient pas être renégociés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1999.

95. S'agissant de la question des recensements, la Directrice exécutive note que les besoins sont considérables dans ce domaine, notamment dans les pays en transition et les pays les moins avancés de la région subsaharienne. Le FNUAP a organisé une réunion, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, à l'intention notamment des pays d'Europe orientale et des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale afin d'examiner cette question; il organise actuellement une autre réunion avec des partenaires donateurs pour examiner les besoins de l'Afrique subsaharienne en la matière.

96. Abordant la question des ressources, Mme Sadik dit que les pays industrialisés devraient étudier la proposition de la Norvège tendant à allouer 4 % de l'aide publique du développement aux programmes de santé en matière de reproduction.

97. **M. Habermann** (Directeur de la Division de statistique) dit que l'importance des recensements a été reconnue à la fois par la Commission de statistique et la Commission de la population et du développement, lesquelles ont adopté des résolutions soulignant qu'il était essentiel que tous les pays disposent de données en la matière.

98. Le Département des affaires économiques et sociales a, quant à lui, publié des principes et recommandations pour

la prochaine série d'enquêtes sur le logement et de recensements de la population.

99. Le Département maintient également une coopération fructueuse avec le FNUAP, au niveau bilatéral avec les pays et, plus récemment, dans le cadre d'un effort visant à établir des réseaux sous-régionaux pour l'établissement de recensements, reconnaissant qu'il est important de renforcer les capacités dans les régions, de sorte que les pays puissent s'entraider dans les activités de recensement. Cela a déjà été fait dans la région du Pacifique Sud, et un stage de formation réunissant une dizaine de pays vient d'être organisé afin de mettre au point une approche commune en matière de traitement des données, de sorte que les informations puissent être analysées dans toute la région. Un programme du même type est prévu en collaboration avec le FNUAP pour la région d'Asie centrale. Un atelier doit aussi être organisé en Afrique du Sud, à l'intention des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe; il s'agira également de renforcer les capacités au niveau sous-régional.

100. En ce qui concerne les migrations, la Commission de statistique a récemment adopté des directives révisées pour les statistiques portant sur cette question, qui ont été publiées.

*La séance est levée à 13 h 5.*